



PARCOURS DE FORMATION



SOUTIEN AUX CPAS

Dans un paysage migratoire en constante mutation, l'accueil et l'accompagnement des ressortissants de pays tiers représentent un défi quotidien pour les acteurs de première ligne. Face à l'imbrication croissante **des vulnérabilités psychosociales** et **de la complexité juridique**, ce projet propose une réponse innovante qui se concentre sur l'accompagnement des personnes étrangères en situation régulière.

Co-porté par **l'expertise juridique de l'ADDE** et **l'accompagnement en santé mentale de Solentra**, ce parcours vise à transformer les défis du terrain en leviers d'intégration durable, en offrant aux travailleurs sociaux les outils nécessaires pour naviguer avec sérénité entre droits fondamentaux et bien-être psychologique.

Le volet psycho-médico-social de cette formation est assuré par **Solentra**, essentiellement en néerlandais (volet identifié par la **couleur pourpre**)¹.

Le volet juridique est assuré par **l'ADDE**, essentiellement en français (volet identifié par la **couleur bleue**)

¹ Solentra est un centre d'expertise (NL) pour le trauma lié aux guerres et aux conséquences de la migration et offre un soutien psychologique transculturel aux personnes ayant un parcours d'asile ou de migration. Pour plus d'informations sur l'offre de formation de Solentra, voir leur plateforme en ligne : <https://academy.solentra.be/>



Cofinancé par
l'Union européenne

Objectifs

1. Savoir - Renforcement de l'expertise

- Actualiser les connaissances sur les réglementations liées au parcours des étrangers en Belgique (séjour, accès à l'aide sociale, à l'aide médicale urgente et au travail, famille).
- Décoder l'impact de la migration, les traumatismes antérieurs et le stress post-migratoire sur le comportement des bénéficiaires.
- Offrir un accès continu à des ressources actualisées via un forum juridique et un helpdesk psychosocial.

2. Savoir-faire - Optimisation de l'accompagnement

- Améliorer l'orientation et l'information des étrangers dès leur arrivée pour favoriser leur autonomie.
- Développer la capacité à résoudre des cas pratiques souvent complexes grâce à une approche multidisciplinaire.
- Outiller les agents pour identifier rapidement les vulnérabilités psychologiques et orienter vers les services de soins adéquats.

3. Savoir-être - Soutien professionnel

- Sensibiliser les travailleurs aux barrières linguistiques et culturelles pour prévenir les malentendus.
- Limiter le sentiment d'impuissance et les risques de traumatisme secondaire chez les travailleurs sociaux.
- Contribuer à créer un réseau professionnel solide pour stimuler l'échange de bonnes pratiques entre les différents professionnels du milieu.

Public cible

Le groupe cible réunit les acteurs de l'écosystème des CPAS :

- Le personnel des CPAS ;
- Les partenaires associatifs et institutionnels des CPAS impliqués dans le suivi et l'orientation des nouveaux arrivants.

Descriptif du parcours de formation

Ce cycle de formation, fruit d'une collaboration entre l'ADDE et Solentra, propose une approche transversale de l'accompagnement des publics étrangers à travers des sessions alliant expertise juridique et soutien psychosocial. L'articulation entre les apports théoriques et l'approche pratique permet une montée en compétences immédiate, tout en favorisant le partage d'expériences entre professionnels.



Cofinancé par
l'Union européenne

Des modules de formation dispensés par l'ADDE et Solentra

Ces sessions thématiques proposent une approche diversifiée de l'assistance juridique et psychosociale.

Solentra animera un module introductif consacré à l'impact psychologique et social de la migration. Cette session mettra l'accent sur le rôle pivot de l'assistant social en tant que facilitateur, offrant ainsi des clés pour accompagner au mieux les bénéficiaires dans leur parcours d'intégration.

Le volet dispensé par l'ADDE se déploie ensuite en 3 modules répartis sur deux semestres, selon le programme suivant :

- Module 1 : Statuts de séjour et nationalité (1^{er} semestre)
- Module 2 : Conséquences des statuts de séjour sur les droits sociaux (2^{ème} semestre)
- Module 3 : Module interdisciplinaire (co-organisé par Solentra et par l'ADDE) sur le regroupement familial (2^{ème} semestre)

Chaque journée est rythmée par des exposés théoriques enrichis d'exemples concrets et, autant que possible, de résolution de cas pratiques. Cette méthodologie offre aux travailleurs sociaux une maîtrise des réglementations, qu'il s'agisse des statuts de séjour, de l'accès à la nationalité ou de l'impact des titres de séjour sur les droits sociaux. L'enseignement est assuré par une équipe pluridisciplinaire composée de juristes spécialisés, de formateurs experts en approche interculturelle et de professionnels du secteur social au fait des réalités de terrain.

Outils complémentaires de formation en ligne

Un espace interactif en ligne centralisera des ressources juridiques et psychosociales.

Seront aussi proposés des modules courts, vidéos et fiches pratiques pour soutenir les professionnels dans l'accueil des nouveaux arrivants.

Afin d'accompagner les participants au plus près de leurs réalités de terrain, les participant(e)s de la formation pourront poser leurs questions à nos juristes et une permanence téléphonique assurée par Solentra pour répondre aux questions psychosociales



Cofinancé par
l'Union européenne

Programme de la formation dispensée par l'ADDE

MODULE 1: STATUTS DE SÉJOUR ET NATIONALITÉ

Plusieurs sessions sont organisées pour dispenser ce premier module, couvrant l'ensemble **des provinces wallonnes** ainsi que **Bruxelles**, où une session sera également dispensée en **néerlandais**.

Ce premier module propose :

- Une description des différents titres de séjour
- Une introduction aux procédures d'accès à la nationalité et au parcours d'intégration

Calendrier prévisionnel² du premier module :

Bruxelles (FR)

mardi 7 avril 2026

9h00 - 16h15

Liège

mardi 21 avril 2026

9h00 - 16h15

Namur

mardi 12 mai 2026

9h00 - 16h15

Charleroi

jeudi 21 mai 2026

9h00 - 16h15

Province de Luxembourg (lieu à déterminer)

mardi 23 juin 2026

9h00 - 16h15

Bruxelles (NL)

Mercredi 24 juin 2026

9h00 - 16h15

Brabant wallon (lieu à déterminer)

mardi 30 juin 2026

9h00 – 16h15

² **Attention :** les dates de formation sont données **à titre indicatif**, sont susceptibles d'être modifiées et devront donc faire l'objet d'une confirmation, notamment en fonction du nombre de pré-inscriptions



MODULE 2: CONSÉQUENCES DES STATUTS DE SÉJOUR

SUR LES DROITS SOCIAUX

Cette journée de formation est organisée à **Bruxelles** et ne sera dispensée qu'à deux reprises : une session en **français** et une session en **néerlandais**.

Les participants des autres provinces pourront choisir entre accéder à la formation à distance via un lien de visioconférence ou en venant en personne à la journée organisée à Bruxelles (une grande salle sera prévue).

Ce deuxième module propose :

- Analyse des conséquences des différents titres de séjour sur les droits sociaux (accès aux allocations de chômage, à l'aide sociale, à l'aide médicale urgente, au travail, etc.)
- Approche mêlant autant que possible un contenu théorique et des cas pratiques

Calendrier prévisionnel³ du deuxième module :

Bruxelles (FR)

Date à déterminer, 2^{ème} semestre 2026
9h00-16h15

Bruxelles (NL)

Date à déterminer, 2^{ème} semestre 2026
9h00-16h15

MODULE 3: JOURNEE DE FORMATION INTERDISCIPLINAIRE SUR LE REGROUPEMENT FAMILIAL (ADDE & Solentra)

Ce module adopte une approche transversale pour aborder la thématique complexe du regroupement familial. Il est conçu en étroite collaboration avec Solentra afin d'intégrer aux enjeux juridiques une analyse des aspects psychosociaux du regroupement familial.

Cette journée de formation sera donnée à deux reprises à Bruxelles (une session en français et une session en néerlandais). Les participants pourront choisir entre une participation en présentiel ou un accès à distance via un lien de visioconférence.

Ce troisième module propose :

- Analyse croisée des enjeux juridiques et des dynamiques psychosociales liés au regroupement familial.
- Études des conditions de fond et de forme nécessaires à la procédure
- Approche mêlant la théorie et la pratique

Calendrier prévisionnel du troisième module :

Date à déterminer, 2^{ème} semestre 2026 (FR et NL)

³ **Attention :** les dates de formation sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées



Informations pratiques

Lieu

Les lieux de formation seront déterminés ultérieurement par l'ADDE. Les participants recevront une confirmation de l'adresse et des modalités d'accès dès que la salle sera réservée.

Modalité concernant les inscriptions aux modules de formation

L'accès à ce parcours de formation sur le droit des étrangers est **totalelement gratuit**, aucun frais n'étant à prévoir. A noter que les repas ne seront pas prévus.

Comme il s'agit d'une nouvelle formation et pour pouvoir déterminer la taille des locaux nécessaires, il est demandé de procéder par **préinscription** (manifestation d'intérêt à participer à cette formation) avant la fin du mois de mars.

Compte tenu de la spécificité des thématiques abordées, les modules de formations sont avant tout réservés aux **travailleurs sociaux des CPAS ainsi qu'à leurs partenaires associatifs et institutionnels**. À ce titre, la priorité en fonction du nombre de places disponibles sera accordée aux candidatures issues de ces organismes lors de la validation finale des inscriptions.

En cas d'empêchement, une personne inscrite a la possibilité d'être remplacée par un collègue du même service afin de ne pas perdre le bénéfice de la place réservée.

À la clôture officielle des inscriptions, les demandes supplémentaires seront enregistrées sur une liste d'attente. L'objectif étant de constituer un groupe de formation équilibré et diversifié, des inscriptions issues de cette liste pourront être validées en fonction des profils et des places libérées. Pour toute demande d'ajout sur cette liste, il convient de contacter directement l'ADDE.

Informations complémentaires sur ce parcours de formation

Web : ADDE.be

Email : info@adde.be

Téléphone : 02/227 42 42 – Direction : 02/227 42 45

[Je me préinscris >](#)



Cofinancé par
l'Union européenne